

DEMI-PENSION - NOTE AUX PARENTS

- **LE PAIEMENT** : concerne 3 jours/ semaine (au choix) pour un montant forfaitaire unique pour l'année.

Deux possibilités de règlement proposés : 1. règlement unique : **217.20 €**

2. règlement par trimestre (voir calendrier) : **72.40 €**

- **LE REMBOURSEMENT** : un virement bancaire est effectué par l'agence comptable en fin d'année scolaire.

Seuls, les absences justifiées pour raisons de santé, les jours de grève, les fermetures du service de demi-pension, feront l'objet de remboursement.

CALENDRIER DES PAIEMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE

DATES DES PAIEMENTS	PERIODES COMPTABILISEES	FORFAIT UNIQUE
28 août 25 au 03 septembre 25	08 Septembre au 19 Décembre 2025	72.40 €
1er au 10 décembre 2025	05 janvier 26 au 31 mars 2026	72.40 €
16 mars au 25 mars 2026	13 avril 26 au 19 juin 2026	72.40 €
ANNEE SCOLAIRE	33 semaines	Total : 217.20 €

La principale

Le Principal

Anny PARICARD-SINOSA

La secrétaire générale

Karine LEGRAND